

Partie «Recherche et Science»

Instructions aux auteurs

La partie scientifique de la Revue mensuelle suisse d'odontostomatologie est réservée aux articles originaux inédits pas déjà soumis à un autre journal. L'objectif de cette partie est de publier des articles ayant trait à l'ensemble de la médecine dentaire et consacrés aux résultats de recherche expérimentale relatifs à la biologie, la pathologie, l'épidémiologie ou à des études cliniques. De même, des articles procurant une vue d'ensemble de la situation actuelle sont les bienvenus. Les articles peuvent être rédigés en français, en allemand, en anglais ou en italien. Désormais, tous les articles acceptés seront également publiés en anglais. Toutes les sections du manuscrit, y compris la bibliographie, les légendes et les tableaux, doivent être dactylographiés à interligne double, sur le seul recto d'une page de format A4 et avec environ 55 caractères par ligne ainsi qu'une marge de 5 centimètres à gauche. Les pages doivent être numérotées à suivre. Les manuscrits sont soumis en trois exemplaires complets ainsi que sur un support électronique lisible (avec indication des auteurs, du titre, du nom du fichier, du format, du logiciel utilisé et de sa version) à l'adresse suivante:

Rédaction scientifique RMSO, Prof. Dr Adrian Lussi, Clinique de médecine dentaire préventive et de pédodontie, Freiburgstrasse 7, 3010 Berne

Le manuscrit doit être accompagné d'une lettre de l'auteur correspondant indiquant son adresse et ses numéros de téléphone et de télécopie. En soumettant le manuscrit, il confirme que tous les coauteurs sont d'accord avec le contenu du manuscrit soumis. Par l'acceptation du manuscrit pour publication, le copyright est transféré à la SSO en sa qualité d'éditeur. Tous les articles sont soumis à l'examen de la rédaction pour acceptation. Ils sont anonymisés, puis examinés par deux ou trois experts. Ils seront présentés sous la forme de manuscrits exempts d'erreurs et prêts à l'impression, avant leur éventuelle composition typographique. Leur rédaction et leur présentation doivent être conformes aux instructions suivantes:

Règles d'éthique

Les manuscrits présentant les résultats d'études expérimentales ou cliniques prospectives, effectuées sur l'homme ou sur l'animal, ne peuvent être acceptés pour la publication que si les textes soumis démontrent à l'évidence que ces études se sont déroulées dans le strict respect des règles d'éthique. Concernant les études expérimentales sur l'animal, sous la rubrique des remerciements doit figurer le chiffre de référence de l'autorisation de l'Office vétérinaire officiel et l'autorisation écrite de la commission d'éthique compétente doit être jointe au manuscrit.

Pour les études cliniques prospectives chez l'homme, au chapitre «Matériels et méthodes» du manuscrit doit figurer l'indication spécifiant que les exigences de la Déclaration d'Helsinki (pour la version la plus récente, voir: www.wma.net/e/policy/b3.htm) concernant l'«informed consent» sont respectées. De plus, l'autorisation de la commission d'éthique compétente doit être jointe au manuscrit.

Concernant les clichés photographiques montrant le visage du patient (de face ou de profil), l'individualité du visage doit être masquée. Sinon, l'autorisation écrite du patient concerné est nécessaire.

Organisation et format

Chaque **manuscrit** doit obligatoirement comporter les éléments suivants: page de titre, résumé, introduction, matériels et méthodes, résultats, discussion, remerciements (si nécessaires), résumé, bibliographie, légendes (des illustrations) et tableaux (le cas échéant).

Le **page de titre** comprend: le titre du travail (90 frappes au max.), tous les auteurs avec prénoms en entier et initiale médiane le cas échéant, l'institution (institut, clinique, division, faculté, université) dont provient le manuscrit, jusqu'à cinq mots-clés, caractérisant le travail, le titre abrégé de cinq mots maximum, l'adresse de correspondance comprenant le nom et l'adresse de l'auteur responsable, numéros de téléphone et de télécopie ainsi que l'adresse de courrier électronique.

Le **résumé** (Zusammenfassung, Summary) doit être rédigé dans la langue originale de l'article et renseigner sur l'intention, les objectifs, les résultats et les conclusions du travail. Il ne doit pas dépasser 1500 frappes.

L'**introduction** décrit l'actualité du problème et la problématique abordée.

Le chapitre **matériels et méthodes** définit clairement les matériels et méthodes utilisés ainsi que les patient-e-s. Lorsqu'il s'agit d'une recherche expérimentale clinique, il y a lieu d'indiquer que les principes de la Déclaration d'Helsinki ont été respectés et que les patients ont donné leur accord en toute connaissance de cause (consentement éclairé, *informed consent*).

Les **résultats** doivent être présentés sans comparaison et sans relation à d'autres sources bibliographiques. Ils ne doivent contenir aucune description interprétative.

La **discussion** compare les **résultats** obtenus et les observations faites avec ceux et celles d'autres auteurs. Elle comprend l'analyse et l'interprétation critiques de l'exactitude des méthodes utilisées pour l'expérimentation et l'évaluation des résultats. Les conclusions qui s'imposent sont tirées et peuvent contenir des recommandations.

Chaque article en français doit être accompagné d'une traduction en langues anglaise (**Summary**) et allemande (**Zusammenfassung**) du résumé original. Les auteurs et un titre anglais doivent être indiqués sous «Summary».

Dans le chapitre **bibliographie**, seules les références bibliographiques contenues dans le texte doivent apparaître. Elles doivent être limitées au strict minimum. Ces références doivent être citées dans le texte par le nom du ou des auteurs en LETTRES CAPITALES, suivies de l'année de la publication (KELLER & MEIER 1986, MÜLLER 1989). Plusieurs références (entre les mêmes parenthèses) doivent être citées dans l'ordre chronologique. La bibliographie, placée à la fin de l'article, doit être présentée par ordre alphabétique. Les publications du même auteur ou groupe d'auteurs doivent être classées par ordre chronologique; celles qui ont été publiées au cours de la même année doivent être suivies par les suffixes a, b, c, etc. Les références citées dans la bibliographie doivent comporter: les noms des auteurs suivis de leurs initiales (majuscules), le titre exact du travail, le nom du journal (abrégé selon Index Medicus), le volume, les premières et dernières pages ainsi que l'année de la publication. Pour les livres, on indiquera: le nom de l'éditeur,

la ville d'édition, les pages et l'année. Ne citez ni résumés/abstracts, ni communications personnelles, ni informations commerciales. Si de telles informations sont indispensables, elles doivent être données entièrement dans le texte.

Séquence des indications:

pour les articles publiés dans les revues ou périodiques:

WIEGAND A, CASPAR C, BECKER K, WERNER C, ATTIN T: In-vitro-Untersuchungen zur Zytotoxizität von Self-Etch-Adhäsivsystemen. Schweiz Monatsschr Zahnmed 116: 614–621 (2006)

pour les livres:

WOLF H F, RATEITSCHAK E M, RATEITSCHAK K H: Parodontologie. 3. Aufl, Thieme, Stuttgart (2004)

pour les articles dans des recueils, des «Proceedings» ou des ouvrages:
BORNSTEIN M M: Epidemiologie. In: Filippi A (Hrsg): Halitosis. Quintessenz-Verlag, Berlin, pp 5–6 (2006)

Les **illustrations** ne doivent pas être insérées dans le texte. Elles doivent être remises comme suit: qualité élevée (300 dpi) dans les **dimensions** désirées et jointes au manuscrit sur un support de données en format Encapsulated PostScript (EPS) ou Tagged Image File Format (TIFF). En cas d'utilisation d'illustrations déjà publiées ailleurs, il y a lieu, en raison du droit régissant le copyright, d'obtenir l'autorisation de l'auteur *et* du premier éditeur et de les citer en références sur les documents.

Toute illustration doit être accompagnée d'une **légende**. Toutes les illustrations et les légendes correspondantes sont à numéroter dans le texte en chiffres arabes (1, 2...) dans l'ordre de leur insertion. Toutes les légendes doivent être écrites l'une après l'autre sur une ou plusieurs pages, de la même manière que le reste du texte, et l'ensemble des légendes sera joint au manuscrit. Le nombre des illustrations est limité et doit être en rapport avec la longueur du texte.

Les **tableaux** doivent être classés séparément sur des pages de format A4. Ils sont à numéroter en chiffres romains (I, II...), doivent comporter un titre et être structurés de manière claire par lignes et colonnes. Les indications explicatives, par exemple la signification des abréviations, les références bibliographiques, les seuils de signifiante statistique ou d'autres informations doivent figurer dans la partie inférieure du tableau. Les données existantes sous forme de tableaux ne doivent pas être simultanément présentées sous une forme graphique; l'inverse est également valable.

La rédaction se réserve le droit de refuser les manuscrits reçus sans devoir pour autant indiquer les motifs du refus. Elle peut également demander, quant aux manuscrits qui lui sont soumis pour avis ou pour acceptation, des améliorations de forme



ou de fond, des compléments, des réductions ou d'autres modifications de nature à améliorer la qualité du travail. En pareil cas, l'auteur est tenu, après avoir apporté les modifications exigées, de livrer un nouveau manuscrit exempt de fautes et prêt à l'impression. Tout article accepté pour l'impression ne sera présenté aux auteurs qu'une seule fois pour correction des épreuves d'imprimerie. La correction doit se borner à la détection et à la suppression des fautes d'impression. Les corrections d'auteur ne sont plus admises à ce stade de l'impression. La mise au point de la maquette, c'est-à-dire l'ordonnance des textes, des illustrations et des tableaux, est du ressort de la rédaction.

L'auteur principal d'un travail original reçoit trois exemplaires justificatifs du numéro correspondant de la Revue et un fichier en format PDF de l'article imprimé.

1^{er} janvier 2010